

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE120

présenté par

M. Fugit et Mme Olivia Grégoire

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 3 substituer au mot :

« accompagner »,

le mot :

« encourager »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement des réseaux électrique doit faire plus qu'accompagner l'électrification des usages. Il doit l'anticiper et donc l'encourager.

En effet, l'autoconsommation contribue à l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables, en impliquant les consommateurs dans l'investissement dans les actifs de production. Ce mode de production participe à l'acceptation de ces énergies et à la sensibilisation des consommateurs au caractère précieux de l'énergie, puisque le sentiment de consommer sa propre production peut conduire à porter une attention particulière à sa consommation. En outre, ce mode de production permet aussi de sécuriser le prix d'une part de l'approvisionnement des consommateurs, pendant les heures où fonctionnement leurs installations de production d'énergie renouvelable.